



Abolition de quoi déjà?

La CAQ l'avait promis et c'est maintenant chose faite : Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a déposé le 1^{er} octobre dernier à l'Assemblée nationale du Québec le **projet de loi n° 40**, loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

On se rappelle que l'idée de la CAQ derrière tout ça était de revoir les structures des commissions scolaires qui ne répondaient plus aux réalités modernes. À cause du faible taux de participation aux élections scolaires et pour diminuer le gaspillage des fonds publics créé par l'existence des commissaires, un grand ménage semblait nécessaire. Et, ô miracle, toutes ces modifications permettraient du même coup une meilleure réussite des élèves! Serait-ce Noël en plein mois d'octobre?

Et bien non! Octobre est bien le mois de l'Halloween, des monstres et des histoires à faire peur : après une analyse attentive dudit projet de loi (faite par notre centrale et notre fédération), il est évident qu'on se fait encore avoir! En plus d'abolir le conseil des commissaires, le ministre Roberge vient modifier plus de 150 articles de la *Loi sur l'instruction publique*. Une manœuvre à peine subtile pour que le gouvernement ait plus de pouvoirs.

Des modifications apportées à ces 150 articles de la LIP, voici celles qui nous touchent directement :

- Le ministre se donne le droit de communiquer directement aux employés et aux parents;
- L'obligation de formation continue aux enseignants;

- Une manipulation des notes consentie à la direction;
- La création d'un « comité d'engagement » qui pourra faire pression pour uniformiser les pratiques selon la dernière mode pédagogique;
- Une formation continue imposée sans égards aux besoins, contrôlée par le ministre, et la possibilité de sanctionner des enseignantes et enseignants. Pourtant, c'est sur l'accessibilité et l'amélioration des activités de formation que devrait se concentrer le ministre;
- Un espace décisionnel réduit en perdant la parité au conseil d'établissement;
- Une expertise pédagogique reconnue en façade seulement, sans réelle portée concrète;
- Les inégalités scolaires qui iront en s'accroissant, en facilitant le développement de projets particuliers sans aucune forme d'encadrement. ¹

Alors que le gouvernement promettait de valoriser notre profession, il nous impose sournoisement et à la pièce des éléments d'un ordre professionnel.

La semaine passée avait lieu la commission parlementaire qui étudie ce projet de loi. Notre Centrale et notre Fédération, ainsi que plusieurs autres acteurs en éducation, présentaient leur mémoire. Ils étaient unanimes : ce projet de loi ne doit pas être accepté. Le gouvernement caquiste doit reculer. Mais la suite ne semble pas très positive puisqu'il paraît évident que le projet de loi risque d'être adopté sous le bâillon. Encore une fois, le gouvernement outrepassé ses droits et

¹ Document CSQ



fait un pied de nez à la démocratie.

Je me rappelle que lors de sa charmante visite chez nous cet automne, le ministre Roberge était venu nous *entendre* et nous dire combien il aime les enseignants et notre profession, combien il veut valoriser celle-ci. M. Roberge m'avait aussi donné, en me répondant, le *gentil* surnom de *syndicaliste*. Et bien, *la syndicaliste* lui répond qu'on ne le croit plus!

Par ce projet de loi 40, ce qu'on abolit, c'est notre espace décisionnel, c'est l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants!

C'est peut-être aussi un message du ministre en ce début de négociations. Il faudra se tenir debout!

Monique Brassard, présidente

Pour connaître les entourloupettes de nos dirigeants : un excellent texte de Michel C. Auger.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1376133/coalition-avenir-quebec-centralisation-pouvoir-michel-auger-analyse>

« Un an après son élection, ce gouvernement montre assez bien comment il entend exercer le pouvoir : ramener le plus possible de décisions entre ses mains. Ce qui signifie éliminer le plus possible les avis extérieurs et les institutions qui font office de contre-pouvoirs. » Michel C. Auger

Consultation sur le calendrier scolaire 2020-2021

La commission scolaire nous a informés des résultats de la consultation qu'elle a menée auprès des parents et des employés. 87 % des parents ont déclaré être satisfaits du calendrier 2019-2020 et 47 % désiraient une deuxième semaine de relâche pour les élèves. Quant aux employés de la commission scolaire, 88 % sont satisfaits du calendrier de cette année et 53 % étaient en faveur d'une deuxième semaine de relâche. L'orientation des commissaires serait à l'effet que les élèves commencent le plus tard possible.

Vous recevrez bientôt, par courriel, des projets de calendrier scolaire 2020-2021 de même qu'un lien vers un for-

mulaire en ligne afin de nous part du scénario que vous préférez et de vos commentaires. Nous vous invitons à participer en grand nombre à cette consultation. Nous vous rappelons également que la clause 8-4.01 de l'entente nationale stipule ceci : « L'année de travail des enseignantes ou enseignantes comporte 200 jours de travail et, **à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat**, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant ».

Stéphane Côté, conseiller technique

Bonne nouvelle pour les EVB-CSQ!

Oubliez la grisaille de novembre, l'équipe EVB-CSQ a une bonne nouvelle pour vous.

À partir de 2019-2020, les Établissements verts Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec (EVB-CSQ) seront exemptés de la contribution annuelle. Les coûts liés à l'inscription et au renouvellement sont donc choses du passé.

Abolition de la
contribution annuelle
pour les EVB-CSQ



Inscrivez votre école!

Échanges
azimut



Deux sessions d'information

27 novembre 2019 - À Québec - de 17 h 00 à 18 h 00

28 novembre 2019 - En ligne - de 16 h 00 à 17 h 00

Inscrivez-vous dès maintenant directement sur le site Internet au <https://echanges-azimut.com> en spécifiant votre nom, prénom, niveau scolaire et votre commission scolaire/école, date choisie.

LA CAPSULE DE VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX
DU



Limite des émissions d'actions atteinte au Fonds de solidarité FTQ

Puisque l'objectif de levée de fonds pour l'année financière en cours est maintenant atteint, le Fonds de solidarité FTQ est dans l'obligation de refuser, depuis le 21 novembre dernier, les cotisations faites en un seul versement, que ce soit par chèque, par virement ban-

caire unique ou par prélèvement bancaire unique, jusqu'au 31 mai 2020. **Seules les cotisations faites par retenue sur le salaire ou par prélèvements bancaires automatiques continueront d'être acceptées.**

Stéphane Côté
École Laure-Gaudreault et SEC-CSQ

Charles Hétu
charlesh3030@gmail.com
418-240-0449



RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Année 2019-2020

Monique Brassard <i>Présidente</i>	Stéphane Côté <i>Conseiller technique</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Absences, congés et coupures de traitement; ◆ Action mobilisation; ◆ Assurance-emploi; ◆ Comités (CRT, CPC, EHDAA, et spécialistes); ◆ Dossier personnel (mesures disciplinaires, non renegement et démission); ◆ Embauche; ◆ Évaluation professionnelle des enseignants; ◆ Listes de priorité et de rappel; ◆ Mouvements de personnel et sécurité d'emploi; ◆ Négociation locale; ◆ Négociation nationale; ◆ Règles budgétaires; ◆ Tâche aux secteurs FGA et FP. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurance salaire; ◆ Comités (CPC, CRT, perfectionnement et santé/sécurité); ◆ Droits parentaux; ◆ Évaluation (normes et modalités); ◆ Grievs; ◆ Listes de priorité et de rappel; ◆ Mouvements de personnel et sécurité d'emploi; ◆ Négociation locale; ◆ Perfectionnement; ◆ Règles budgétaires; ◆ Rémunération; ◆ Retour progressif de congé de maladie; ◆ Retraite; ◆ Santé et sécurité au travail; ◆ Tâche au secteur des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire).

Calendrier des activités

	Novembre		Décembre
12	• Conseil syndical à La Malbaie	2	• Conseil d'administration
14 et 15	• Réseau d'action sociopolitique à Québec	4 au 6	• Conseil fédéral à Laval
18 et 19	• Réseau de la formation professionnelle à Québec	9	• Conseil syndical à Baie-Saint-Paul
20 et 21	• Réseau des responsables en santé et sécurité du travail à Québec	11 au 13	• Conseil général à Québec
21	• Rencontre des comités EHDAA et spécialistes	18	• Rencontre CRT
21 et 22	• Réseau des jeunes à Québec		Janvier
28 et 29	• Réseau EAV-EVB à Orford	21	• Rencontre CPC
29 et 30	• Session de préparation à la retraite à Québec		